

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

Réuni le vendredi 26 juin deux mil vingt-six à dix-huit heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
Messieurs, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,
VANDENABEELE,

Monsieur BAILLY est arrivé au point n°4

Étaient excusés : Monsieur VILLERET et Madame NOULHIANE

Étaient absents : /

Monsieur VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

AVENANT

La Commune porte le projet de rénovation thermique de la Mairie avec mise en œuvre d'un chauffage sur géothermie, projet pour lequel des modifications des marchés de travaux sont à prévoir, et notamment concernant le lot n°3 BARDAGE – COUVERTURE – SERRURERIE, à savoir :

Objet de l'avenant :

-Travaux en moins-value portant sur les descentes EP,

-Fourniture et pose main courante le long de la rampe PMR créée, compris remplissage décoratif et fourniture et pose d'un lettrage en acier thermolaqué en façade de la mairie

Montant de l'avenant : 1 641,60 € HT soit 1 969,92 € TTC.

Le conseil donne son accord.

RESSOURCES HUMAINES

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juin 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste d'attaché à temps complet, suite au départ à la retraite de l'agent,
- d'instituer le temps partiel
- de modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique.

TARIFS CANTINE/GARDERIE RENTRÉE 2026/2027

Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2025/2026 de la cantine ainsi que de la garderie comme suit, au 1^{er} septembre 2026 sous réserve d'un changement en cours d'année scolaire 2026/2027:

QUOTIENT FAMILIAL	≤ 339 €	Entre 339 € et 585 €	Entre 586 € et 904 €	≥ 905 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Enfant	2.35 €	2.85 €	3.45 €	3.55 €
Adulte	/	/	/	5.40 €

QUOTIENT FAMILIAL	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
Matin	1.95 €	2.00 €	2.05 €	2.10 €
Après-midi	3.05 €	3.10 €	3.15 €	3.20 €

TAXE SUR LA VACANCE DE LOCAUX D'HABITATION

Nathalie FONTENY, adjointe aux finances expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Le taux sera voté en avril 2027.

DEVIS

Philippe PRÉTEUX présente au conseil deux devis :

- un devis pour une session de gestes qui sauvent réalisée par l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CHER auprès des employés communaux d'un montant de 440€.
 - un devis de ABC PROTECTION INCENDIE concernant les plans d'intervention et d'évacuation pour la salle polyvalente d'un montant de 479.21€.
- Le conseil donne son accord pour les deux.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Aude-Marie GAUVIN fait un retour sur sa participation à l'assemblée générale de la mission locale du 12 juin 2026.

Elle signale un problème de crottes aux Asphodèles et aux Malcottes.

Puis, demande si la Commune n'est pas en zone sinistrée concernant des mouvements de terrain liés aux chaleurs, Monsieur le Maire lui répond que non, la Commune n'est pas concernée.

Alain BAILLY signale que l'entreprise BODET est de nouveau intervenue concernant l'église.

Un moteur de l'Angélus est défaillant depuis avril, un devis a été demandé.

Monsieur le Maire signale :

- En raison des fortes chaleurs, des mesures ont été prises concernant l'école qui a fermé ses portes le jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026, mais qu'un accueil des enfants par le personnel communal a été organisé.
La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème} a été reconduite au vendredi 03 juillet 2026.
La bibliothèque a également fermé ses portes toute la semaine.
Le personnel administratif s'est chargé de contacter les anciens afin de s'assurer que tout allait bien.
- Dans le cadre du projet PLUi, une permanence des commissaires enquêteurs a eu lieu le mercredi 17 juin 2026 de 15h à 17h à la Mairie de Nançay.
- Monsieur MARTEAU locataire de la ferme des Farges quitte le logement le 31 juillet 2026.
- Une étude est en cours concernant la mise en place d'un transport hebdomadaire vers un supermarché de Vierzon pour les courses du quotidien.

Le Maire,